

**PROJET DE MARIAGE :**  
**DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE DEPOT**  
**D'UN DOSSIER**

**UNE COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE :**

Pour les personnes nées en France :

Une copie intégrale d'acte de naissance pour chacun des époux, datée de moins de 3 mois.

Pour les personnes nées à l'étranger ou naturalisées :

Une copie intégrale d'acte de naissance pour chacun des époux, datée de moins de 3 mois. A demander au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes.

Pour les ressortissants étrangers :

Une copie intégrale d'acte de naissance pour chacun des époux, datée de moins de 6 mois, à demander au lieu de naissance, et traduit par un traducteur agréé.

+ Un certificat de capacité matrimoniale ou certificat de célibat.

+ Un certificat de coutume.

*Dans le cas d'une situation de veuvage de l'un des futurs époux, fournir un extrait d'acte de décès.*

**PIECE D'IDENTITE\* DES FUTURS EPOUX**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT COMPLETEE** (Livret remis avec cette fiche)

**LISTE DES TEMOINS MAJEURS** : 2 minimum - 4 maximum.

→ Joindre la photocopie d'une pièce d'identité\* de chacun des témoins.

**JUSTIFICATIF DE DOMICILE** des futurs époux (Electricité, Téléphone, Eau...)  
*(Et le cas échéant, de leurs parents résidants)*

**EN CAS DE CONTRAT DE MARIAGE**, déposer l'attestation du notaire 1 mois avant la date de la cérémonie.

**SI ENFANTS COMMUNS:**

**LIVRET DE FAMILLE** à déposer en mairie 1 mois avant le mariage.

\* Pièce d'identité = carte d'identité, passeport, permis de conduire

**N.B :** Pour valider le projet de mariage et ainsi réserver la date, le dossier complet doit être impérativement déposé en Mairie, au service de l'Etat Civil, **entre 3 et 2 mois avant la cérémonie.**